



RAPPORT DE LA

## Commission des finances (CoFin)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

## PR 12-2022 Comptes 2021

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission (liste des présent(e)s *in fine*) s'est réunie le 10 mai 2022 dans les bureaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en visioconférence avec Paul Ménard, responsable des finances, en présence de Boris Mury, Secrétaire Général, et de M. David Saugy, Boursier, ainsi qu'en début de séance Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, qu'elle remercie de leurs disponibilités.

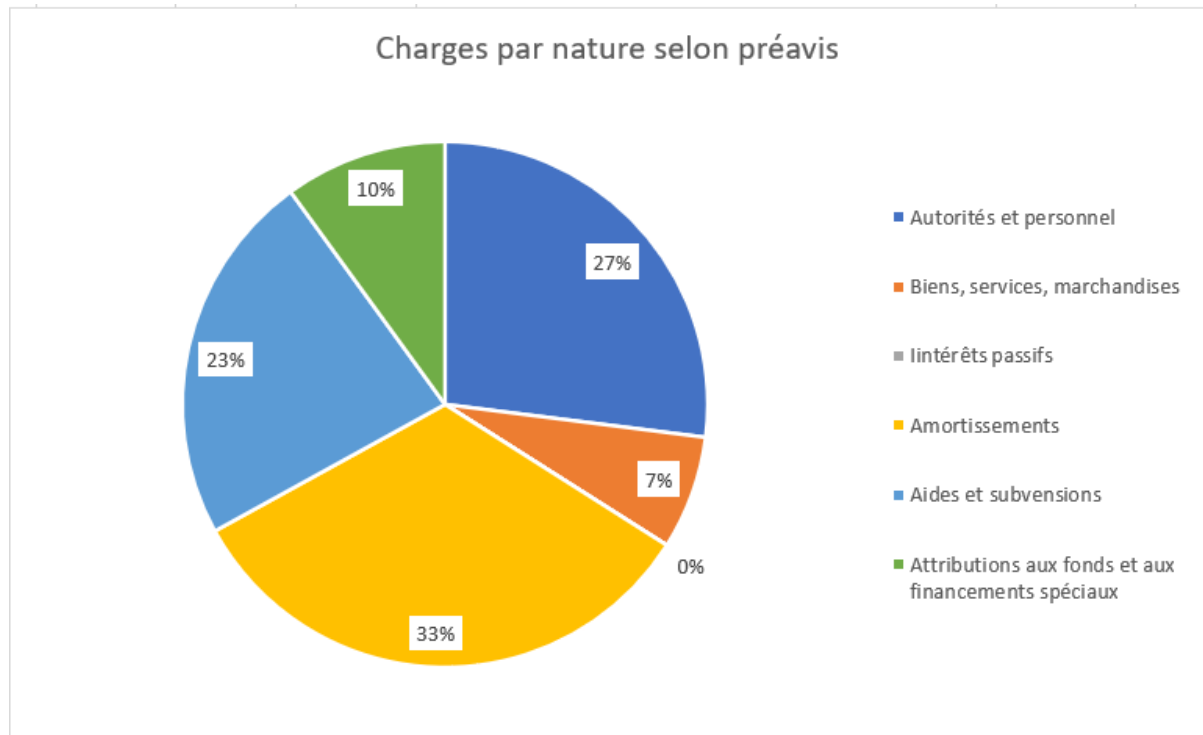
La Commission tient à rappeler qu'elle ne se prononce ni sur le rapport de gestion, ni sur le rapport de gestion dédié à l'utilisation de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires 2021, du ressort de la Commission de Gestion.

### Commentaires généraux :

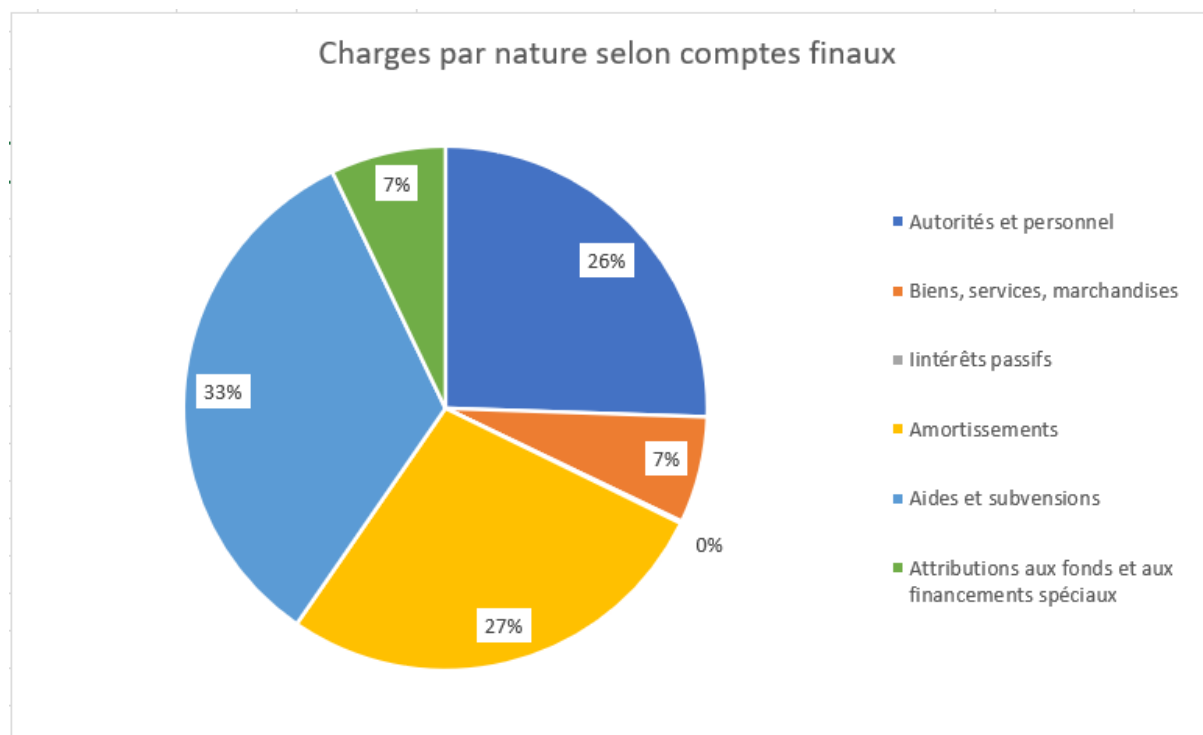
La Commission prend acte du rapport sur le contrôle restreint des comptes de notre Association effectué par la fiduciaire Heller.

Les documents, qui nous ont été remis le 4 mai par courriel afin que nous puissions préparer notre séance au mieux, comportaient malheureusement une erreur tant dans le rapport de la Fiduciaire que de l'annexe 1.2 du préavis et dans les graphiques du préavis lui-même : en effet, les comptes 2021 par natures n'avaient pas les mêmes dépenses et recettes que celles de l'annexe 1.1 (comptes 2021 par ordre administratif), sans changer cependant le résultat déficitaire final. Si nous remercions chaleureusement le Secrétaire Général de s'être rendu compte de cette erreur, nous nous sommes interrogés sur le fait que personne d'autre ne se soit rendu compte de celle-ci. Comme ces chiffres préliminaires ont servi également de base au rapport 2021 publié par la Région (<https://regiondenyon.ch/wp-content/uploads/2022/05/Rapport-annuel-2021.pdf>), certaines des données publiées dans ce rapport et dans le préavis sont erronées. **Nous encourageons donc tous les intervenants au sujet des finances, tant au sein de la Région, que des sociétés externes qu'elle mandate (Boursier, Fiduciaire) à effectuer les contrôles nécessaires afin qu'une telle situation ne puisse se reproduire à l'avenir.**

Le camembert de la page 5 du préavis ci-dessous :

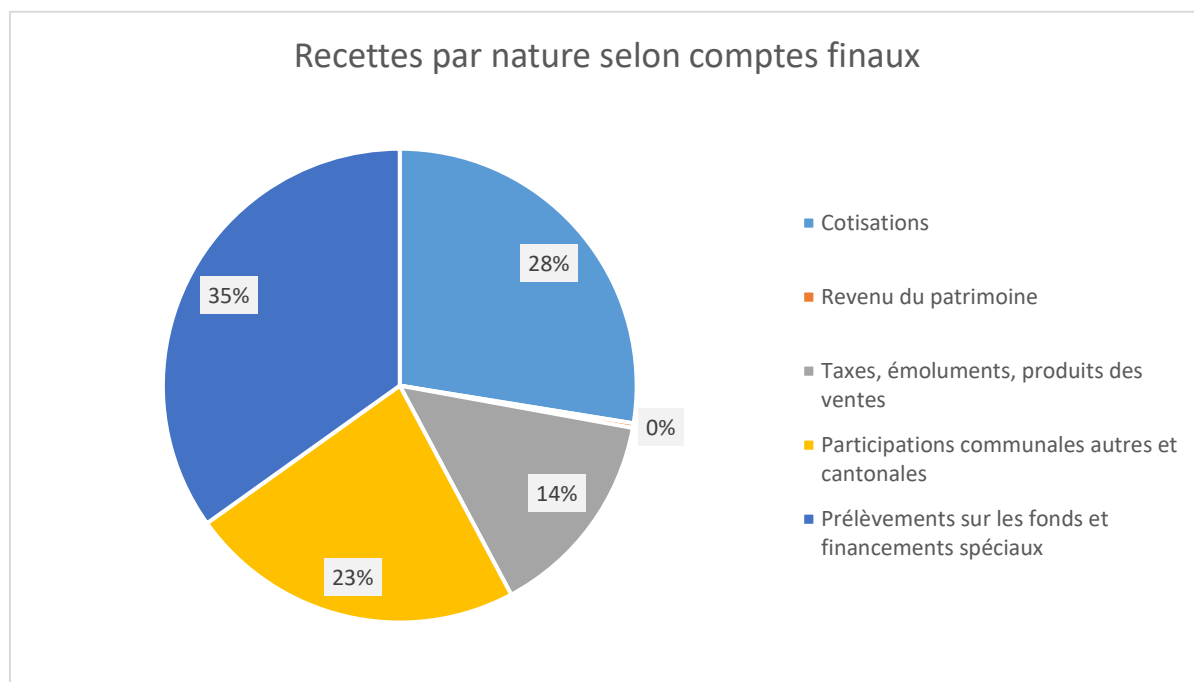


doit ainsi être remplacé par celui-ci :



Il convient de noter que la répartition des charges est loin d'être la même et que par ailleurs, le graphique du préavis ne semble même pas en ligne avec les chiffres erronés qui nous ont été communiqués initialement... alors qu'ils devraient l'être. **Nous encourageons donc le CODIR à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les données mentionnées dans le préavis des comptes soient en ligne avec le détail fourni dans les annexes.**

De même, le graphique des recettes de la page 4 doit être remplacé par celui-ci :



Cette fois-ci, les différences ne sont pas sensibles, c'est pour cela que nous ne reproduisons pas le graphique original.

Par souci de concision, votre Commission ne mentionne dans ce qui suit que ses propres remarques en sus de celles mentionnées dans le préavis. Si rien n'est à signaler, elle mentionne RàS (Rien à Signaler).

## Comptes de fonctionnement 2021 par ordre administratif

### 10. Autorités

RàS

### 11. Administration

Nous tenons à signaler que contrairement à ce que pourrait laisser penser le commentaire du préavis concernant le compte 110.4356 (facturation à des tiers), la majeure partie de l'écart entre réel et budget ne provient pas des décisions de la SOFREN ou de Télé-Dôle, mais de la non-facturation des prestations aux communes non-membres, comme le montre le tableau ci-dessous. **Nous tenons cependant à souligner les efforts actuels du CODIR pour que les communes non-membres rejoignent la Région ainsi que les démarches entreprises vis-à-vis du Canton afin que celui-ci participe à hauteur des missions qu'il confie à celle-ci (compte 110.4510).**

#### **Détail 110.4356 - Budget 2021/Comptes 2021**

Recettes	Budget 2021	Comptes 2021
SOFREN	5000	0
Télé-Dôle	25000	15000
Services aux communes non-membres	30000	0
TOTAL	60000	15000

## 12. Communication et Monitoring

Nous nous étonnons du commentaire fait dans le préavis au sujet du dépassement de dépenses sur le compte 120.3184 suite à une facture issue de l'exercice 2020 et **faisons la recommandation que dorénavant, les factures pour services rendus au cours d'un exercice soient provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel il se rapporte.** Il y a eu, en effet, par le passé d'autres « ratés » du même acabit (cf. plan de soutien au tourisme 2020, voir commentaire sous la rubrique 16).

## 13. Service du personnel

Nous avons reçu l'assurance du Boursier que l'ensemble des charges sociales liées au personnel de la Région sont correctes et donc qu'il n'y a pas lieu, dans le futur, à ce que des modifications aient lieu. **Nous recommandons cependant à ce que des contrôles plus précis soient mis en place afin d'éviter des intérêts moratoires ou des corrections à postériori** (voir commentaire sur la rubrique 22).

## 14. DISREN

Nous avons fait la demande que dans le futur, **l'intégralité des frais RH imputés à des préavis (y compris sur les autres préavis non DISREN) soient mentionnés séparément dans le bilan des dépenses externes** afin que nous puissions contrôler que ces préavis sont conformes à ceux votés par le Conseil. Nous avons reçu la confirmation du CODIR sur ce point.

## 15. Affaires culturelles

RàS

## 16. Tourisme

Votre commission tient à recommander au CODIR, suite au commentaire général mentionné dans le préavis que **l'intégralité de l'utilisation du FRET soit soumise au Conseil, que ce soit via le budget (dans ce cas, celui-ci devra être détaillé) ou via préavis.** En effet, actuellement, la commission du Tourisme n'étant que consultative, il nous paraît important que l'utilisation du FRET soit décidée par le Conseil Intercommunal, ce qui a été confirmé à certains de nos membres par le service des Communes. A tout le moins, il convient de clarifier, une bonne fois pour toute, ce point.

Sur le compte 160.3652, votre Commission tient à souligner que le montant de CHF 750'178.55 imputés au FRET comprends les deux plans exceptionnels de soutien au tourisme 1) en 2020 (CHF 362'204 sur CHF 400'000 annoncés) qui auraient dû être, selon nous, provisionnés dans les comptes 2020, et 2) en 2021 (CHF 200'000 – même montant annoncé). Le plan de soutien 2021 ayant dépassé le montant accordé par le CODIR, le solde a été pris en charge par NRT.

Sur le compte 160.3185, nous constatons que la contribution de la taxe de séjour à NRT hors participations des communes sièges des offices de tourisme représente 63.36% des taxes de séjour perçues par la Région (voir tableau ci-dessous). Cette charge ne nous paraît pas en ligne avec le règlement de la taxe de séjour en vigueur dans nos Communes qui mentionne une répartition maximale pour NRT à 45%. **Nous estimons donc, sauf interprétation erronée de notre part, que cette participation n'est pas en ligne avec ce règlement.**

	Compte	Montant
Contribution à NRT	160.3185	855740,68
Communes Sièges des Offices de Tourisme	160.4520	417500
<b>Net à charge du FRET</b>		<b>438240,68</b>
Taxes de séjour perçues par la Région	160.4300	691645,96
% des taxes de séjour attribuées à NRT		63,36%

## 17. Sports

RàS

## 18. Mobilité

RàS

## 19. Transports publics

Nous tenons à signaler une erreur de compte dans le préavis. La note concernant le compte 190.4811 (qui n'existe pas) se réfère au compte 190.4812.

Par ailleurs, nous sommes surpris par le solde du compte 190.3315 (CHF 87'215.54) alors que l'annexe 1.5 mentionne des amortissements de CHF 315'197.30. Il semblerait selon les premières informations reçues du CODIR que l'écart provienne de refacturations de leur quote-part à leur charge pour les expérimentations de courses qui passent par les actifs transitoires (compte 9139.120). **Nous encourageons le CODIR et le Boursier à améliorer la lisibilité des comptes sur ce point, pour en faciliter la lecture pour tous.**

## 21. Participations

RàS

## 22. Services financiers

Nous constatons suite à un rattrapage AVS que des intérêts moratoires ont été facturés (compte 220.3210).

## 23. Amortissement

RàS

## 42. Développement territorial

RàS

## 82. Promotion économique Régionale

RàS

# Investissements 2021

## Préavis Région

Votre commission tient à remercier le CODIR pour la clôture de l'ensemble des préavis antérieurs à 2020 à fin 2021. Cela permettra leur amortissement dès 2022.

## Conclusion

Le résultat se solde par un déficit de CHF -90'185.79 qui cumulé avec le découvert (capital – compte 9290.100) de CHF -124'989.87 amène celui-ci à un découvert de CHF -215'175.66. Il convient donc de trouver des solutions quant à la situation financière de notre Région (économies ou augmentation des cotisations). Votre commission tient cependant à faire des recommandations suivantes :

- 1) Que les erreurs commises/imprécisions dans les comptes présentés ne puissent se reproduire notamment via des contrôles accrus (provisions pour factures non parvenues/non émises, charges sociales, comptes par ordre administratif et par nature, cohérence entre le préavis et les annexes) et des modifications de libellés de comptes.
- 2) Que l'intégralité des frais RH imputés à des préavis soient mentionnés séparément des dépenses externes dans le bilan et présentés en cumulés pour tous mes mouvements afin que tous puissent suivre leur statut par rapport à ce qui a été voté.
- 3) Que le règlement de la taxe de séjour en vigueur dans nos communes soit respecté à la lettre sauf modification de celui-ci validé dans nos Communes et l'utilisation du FRET soit soumise systématiquement au Conseil Intercommunal, que ce soit via le budget (qui dans ce cas devra être détaillé) ou des préavis.

Fondée sur ce qui précède, votre Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 12-2022-Comptes 2021 tel que présenté, en espérant que ces recommandations seront suivies d'effets,

La Rippe/Rolle, le 26 mai 2022

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Jacques Tschudin, co-rapporteur	
Rolle	
Francis Costiou, co-rapporteur	
La Rippe	
Corinne Besson	Excusée
Grens	
Martial Besson	
Vinzel	
Valérie Jeanrenaud	Excusée
Burtigny	
Vincent Moret	
Coppet	
Philippe Schirato	
Founex	